Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 026-200090629-20231215-DB_2023_32-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

| Nombre des membres | |
|---|---|
| Afférent au Syndicat | 9 |
| En exercice | 9 |
| Présent | 9 |
| Votant | 9 |

Date de convocation : 22/11/2023

**Approbation du plan de financement prévisionnel des travaux d'urgence et demandes de subventions suite aux orages du 18/09/23**

*Délibération n°32-2023*

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN.

Excusés et absents :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT :

- L'obligation de réaliser des travaux d'urgence suite aux intempéries du 18 septembre 2023 afin d'assurer la continuité de service
- Le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant 73 218.97 € HT établi suite aux différents devis réalisés par opération

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'estimation financière globale définitive de l'opération pour un montant total 73 218,97 € HT et le plan de financement prévisionnel (Annexe 1)

- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Département de la Drôme pour la réalisation de ces opérations

- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'État, au titre de la DETR 2024 pour la réalisation de ces opérations

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché et tous les documents s'y rapportant.

- DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,

- DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 026-200090629-20231215-DB_2023_32-DE

# Annexe 1
# Estimation financière globale définitive et Plan de Financement Prévisionnel

Objet du PFP : Travaux d'urgence suite aux intempéries du 18/09/2023

Date de mise à jour : 12/12/2023

| Nature des dépenses | Cout hors taxe |
|---|---|
| Commune d'Albon | |
| Recouvrement conduite suite dégâts d'orage sur 4 points | 1 367,52 € |
| Commune d'Anneyron | |
| Arrachement conduite et reprise talus | 17 084,60 € |
| Commune de Beausemblant | |
| Installation chantier | 537,18 € |
| Remblaiement conduite | 31 135,00 € |
| Réalisation de revers d'eau | 10 920,00 € |
| Commune de Claveyson | |
| Recouvrement conduite suite dégât d'orage (St Andéol) | 4 500,48 € |
| Commune de St-Sorlin en Valloire | |
| Remblaiement branchement | 1 017,92 € |
| Aléas (10%) | 6 656,27 € |
| **TOTAL HT** | **73 218,97 €** |
| **TOTAL TTC** | **87 862,76 €** |

## Demande de subventions

| **Montant total de l'opération** | | **73 218,97 €** |
|---|---|---|
| Financeurs | Taux | Montant Subventions Réseau |
| Agence de l'eau | 30,00 % | 21 965,69 € |
| Département de la Drôme | 39,39 % | 28 839,70 € |
| DETR | 10,61 % | 7 769,78 € |
| Part Syndicat | 20,00 % | 14 643,79 € |

Pour info : AERMC peut aller jusqu'à 30% et CD26 et DETR jusqu'au 40%